

Accompagnement durant le processus

Tout au long du processus, les membres de l'équipe interdisciplinaire, dont le médecin, les infirmières et les intervenants psychosociaux et spirituels, sont disponibles pour vous accompagner, vous et vos proches, afin d'aider à planifier cette étape avec empathie.

Vous avez des questions, vous pouvez appeler votre intervenant :

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Ressources utiles



quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/soins-de-fin-de-vie/loi-concernant-les-soins-de-fin-de-vie



educaloi.qc.ca/capsules/laide-medicale-a-mourir



cisss-outaouais.gouv.qc.ca



deuil-jeunesse.com



Aide médicale à mourir... ...Pour en savoir plus

Votre demande d'aide médicale à mourir a été acceptée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais

Québec 

Comment m'y préparer ?

Dès l'acceptation de la demande d'aide médicale à mourir, l'équipe de soins s'assurera à nouveau que vous souhaitez poursuivre la démarche.

Si tel est le cas, le médecin en concertation avec l'équipe de soin planifiera avec vous :

- la date et l'heure approximative;
- le lieu où elle se déroulera;
- la liste des rituels souhaités;
- vos dernières volontés, etc.

Vos préférences seront prises en considération selon les possibilités offertes par le milieu. L'aide médicale est offerte dans certaines maisons de soins palliatifs en Outaouais sous certaines conditions. Parlez-en à votre équipe de soins.

Il est recommandé de mettre à jour vos documents légaux (succession testamentaire, services funéraires, etc.), ainsi que d'informer vos proches de votre démarche.

Si vous désirez effectuer un don d'organes et de tissus, demandez l'information nécessaire à votre médecin.

Toutes les personnes dont vous souhaiterez la présence à vos côtés lors de l'administration du soin sont les bienvenues.

Comment impliquer les enfants ?

Expliquez en détails, en mots simples et adaptés à leur âge, la façon dont se déroulera l'aide médicale à mourir. Répondez à leurs questions tout aussi simplement. Si vous le désirez, donnez-leur le choix d'être présents ou non lors de l'administration de la médication.

Parlez-en à votre équipe de soin, des ressources spécialisées existant pour vous soutenir.

À quoi m'attendre le moment venu ?

La veille ou quelques heures avant, l'équipe de soins installera l'accès veineux qui permettra l'administration de la médication.

Au moment venu, le médecin vous demandera une dernière fois si vous désirez toujours recevoir l'aide médicale à mourir. Suite à votre consentement, et après s'être assuré que vous êtes prêt, il administrera la médication.

Sous certaines conditions, et après entente écrite entre vous et le médecin qui administrera la médication, il est possible de renoncer à ce consentement avant qu'il vous administre la médication, si vous perdez la capacité à consentir (p. ex. : confusion).

Vous et vos proches serez accompagnés par les intervenants impliqués du début de l'intervention jusqu'à vos derniers adieux. Vos proches pourront demeurer à votre chevet le temps qu'ils le désirent.